



Pôle Ressources – Ressources Humaines

FORMULAIRE DE DON DE JOURS DE REPOS

Je soussigné(e),

Nom

Prénom

Service

Statut : Titulaire Contractuel

- Souhaite donner à :

Nom

Prénom

Service

- Jours de congés annuels (les jours de congé annuel ne peuvent être donnés qu'au-delà du 20^{ème} jour pour un agent à temps plein, avec une proratisation à effectuer pour les agents à temps partiel)
- Jours RTT
- Jours du CET

dans le cadre du dispositif de don de jours prévu par le décret n°2015-580 du 28 mai 2015 permettant à un agent public civil le don de jours de repos à un autre agent public.

Fait à, le.....

Signature de l'agent

Rappel :

- Le don se fait sous forme de jours entiers ;
- Il est anonyme et sans contrepartie ;
- Il est définitif après accord du service des ressources humaines du bénéficiaire. Ainsi, si le(s) jour(s) donné(s) ne peu(ven)t être utilisé(s) par le bénéficiaire désigné, il(s) sera(ont) versé(s) sur un fonds de solidarité.

Cadre à remplir par le service des Ressources Humaines

- Proposition de don validée
- Proposition de don refusée (indiquez les motifs de refus)

.....

Accusé de réception en préfecture
095-219505740-20240627-DEL2024-055-DE
Date de télétransmission : 08/07/2024
Date de réception préfecture : 08/07/2024
mairie@saintprix.fr